

Une majorité de bacheliers parmi les nouveaux étudiants

Même si les parcours des étudiants s'inscrivant en 1^{ère} année d'IFSI l'année précédent leur entrée en formation sont relativement hétérogènes, le niveau d'études le plus élevé qu'ils ont atteint est très majoritairement le baccalauréat. Ainsi 80 % des étudiants en IFSI ont le baccalauréat ou une équivalence à ce diplôme (tableau 10). En revanche, très peu d'étudiants (3,2 %) ont un niveau d'études inférieur²⁸ et près des trois quarts d'entre eux ont déclaré être en emploi ou participer à un dispositif de formation professionnelle.

Tableau 10 : Niveau d'études le plus élevé atteint par les nouveaux inscrits en 1^{ère} année d'IFSI

Niveau	Part (en %)
Cycle d'études primaires ou niveau 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e	0,1
BEP carrières sanitaires et sociales (niveau ou diplôme)	0,7
Autre BEP, CAP, BEPC (niveau ou diplôme), ou fin 2 nd e ou 1 ^{er} e	1,0
Fin Terminale atteint en 2004	0,2
Fin Terminale atteint avant 2004	1,2
Total niveau inférieur au baccalauréat	3,2
Baccalauréat obtenu en 2004	27,1
Baccalauréat obtenu avant 2004	50,5
Équivalence baccalauréat	2,7
Total niveau baccalauréat	80,3
BTS	3,4
DUT	1,0
DEUG, DEUST	2,7
Diplôme de 2 ^{ème} cycle d'enseignement universitaire	2,6
Diplôme de 3 ^{ème} cycle d'enseignement universitaire	0,7
Études médicales, dentaires ou pharmaceutiques antérieures	0,5
Diplôme d'une profession sanitaire ou sociale	5,6
Total niveau supérieur au baccalauréat	16,5
Total	100,0

Source : Drees – Enquête auprès des centres de formation aux professions de santé 2004.

Remarque : 654 étudiants (2,4 % du total) n'ont pas répondu à cette question.

Les bacheliers²⁹ nouveaux entrants en 1^{ère} année d'IFSI se recrutent principalement dans les séries Sciences médico-sociales – SMS – (30,8 %) et Scientifique – S – (26 %). Viennent ensuite les titulaires d'un baccalauréat Économique et Social – ES – (18,0%), Littéraire – L – (9,7 %) et Sciences technologiques tertiaires – STT – (9,2 %).

²⁸ En considérant que la catégorie « autre diplôme du secteur sanitaire ou social » correspond à un niveau d'études supérieur au baccalauréat.

²⁹ C'est à dire l'ensemble des individus dont le niveau d'études le plus élevé est le baccalauréat, et pas seulement les individus qui ont obtenu ce diplôme en 2004.